



Le 29 mars 2018

Suite à de très nombreuses demandes de la Commune argumentant qu'il était impossible qu'une commune de 13 000 habitants et une communauté de communes de 40 000 habitants ne puissent offrir ce service à ses habitants, la Préfecture a enfin accepté de nous doter d'un dispositif de délivrance de cartes d'identité et de passeports.

La Préfecture fournit le matériel, forme le personnel que la commune rémunère.

Ainsi à partir du 3 avril 2018, ce service de proximité sera opérationnel et vous recevra sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et 14h30 à 17h30 et le samedi de 9h30 à 12h00. Les habitants peuvent dès à présent se rapprocher de l'accueil de la Mairie de Moret-sur-Loing, joignable au 01 60 73 51 51, en vue de prendre rendez-vous.

Afin de faciliter l'instruction de votre dossier en mairie, il est conseillé de pré-remplir votre demande :

- En ligne via le lien <https://ants.gouv.fr/>
- En utilisant le formulaire papier mis à disposition et aide des agents :
 - ⇒ au Centre social de la CCMSL (98 rue Grande à Champagne-sur-Seine)
 - ⇒ à l'Espace des habitants de la CCMSL (rue des Marronniers à Villemer)
 - ⇒ en Mairie de Moret-sur-Loing lors de votre rendez-vous.

Préalablement à la prise de rendez-vous, il est nécessaire de se munir de toutes les pièces justificatives demandées pour la production du titre concerné.

La liste des documents requis est détaillée via les liens suivants :

- Pour une carte d'identité : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358>
- Pour un passeport : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N360>

Patrick SEPTIERS, Maire de Moret-Loing-et-Orvanne, Président de la Communauté de communes de Moret-Seine-et-Loing et les Elus se réjouissent du succès du combat qu'ils ont mené pour l'amélioration du service de proximité pour leurs habitants.